

PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE
PRÉFET DE SEINE-SAINT-DENIS

Torcy, le 21 AOUT 2017

COMPTE RENDU

Objet	Commission de suivi de site du Fort de Vaujours
Date et lieu	Le mercredi 5 juillet 2017 à 14h30 – sous-préfecture du Raincy
Participants	<p>Monsieur Patrick LAPOUZE, sous-préfet du Raincy Monsieur Gérard BRANLY, sous-préfet de Torcy Madame Dominique DELLAC, conseillère départementale de Seine-Saint-Denis Madame Isabelle RECIO, conseillère départementale de Seine-et-Marne Monsieur Xavier VANDERBISE, conseiller départemental de Seine-et-Marne, maire de Courtry Monsieur Ludovic TORO, maire de Coubron Monsieur Jean-Luc SANSON, attaché parlementaire de M. Kokouendo, député de Seine-et-Marne Monsieur Thierry CHRUPEK, adjoint au chef de la division de Paris, Autorité de sûreté nucléaire Madame Elise CHAPPAZ, inspectrice de la radioprotection, Autorité de sûreté nucléaire Monsieur Guillaume BAILLY, chef de l'unité départementale DRIEE 77 Monsieur Alexandre BARBERO, unité départementale DRIEE 77 Monsieur Bruno VERHAEGHE, unité départementale DRIEE 77 Madame Isabelle GRIFFE, chef de l'unité départementale DRIEE 93 Madame DEGHAN, ARS Seine-et-Marne Madame GRATZ, ARS Seine-et-Marne Monsieur POTELON, ARS Seine-et-Marne Monsieur Olivier ROUSSELLE, chef du pôle territoire, DRIAF Madame Nelly DANINTHE, chargée d'études, Conseil Départemental Seine-et-Marne Monsieur Luc LEHART, directeur général adjoint, Cté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne Monsieur Jean-Luc MARCHAND, directeur industriel Placoplatre Monsieur Gilles BOUCHET, responsable développement des carrières Placoplatre Monsieur Eric ROYER, chef de projet Bois de Guizy Madame Sophie MAMBRINI, responsable environnement des sites carrières Placoplatre Monsieur Eric FLAMAND, conseiller de Placoplatre Monsieur Nicolas MISDAARIS, référent radioprotection Placoplatre Monsieur Ludovic LE NOST, secrétaire CHSCT Placoplatre Monsieur Dominique HAMEL, Placoplatre Monsieur Emmanuel IBANEZ, représentant du comité d'entreprise Placoplatre Madame Mireille LOPEZ, association Nature environnement 77 Monsieur Francis REDON, association Environnement 93 Monsieur François COCHAIN, association du Mouvement national de lutte pour l'environnement Monsieur Gregory JURADO, association ADEBF Monsieur Roger BONNET, association Les amis de la terre et de la Dhuis Monsieur Eddy KINDT, association Coubron environnement Madame Magali BIGOURIE, ingénieur Laboratoire Eaux et Sols – Préfecture de Police de Paris Monsieur Olivier GRIERE, hydrogéologue agréé Madame Anaïs BONNET, étudiante Ecole des hautes études en sciences sociales Madame Chloé HENRY, sous-préfecture du Raincy Monsieur Gautier DEMOLLIERE, sous-préfecture du Raincy Monsieur Grégory MESBAH, sous-préfecture de Torcy Madame Christine CROISET, sous-préfecture de Torcy</p>

Excusés	Monsieur Gilbert ROGER , sénateur de Seine-Saint-Denis Madame Aline ARCHIMBAUD , sénatrice de Seine-Saint-Denis Monsieur Michel BILLOUT , sénateur de Seine-et-Marne Monsieur Pierre LAPORTE , conseiller départemental de Seine-Saint-Denis Monsieur Bastien POUBEAU , chef de la division de Paris – ASN Monsieur Philippe COUPARD , directeur de l'UT 77 DIRECCTE Monsieur Paul MIGUEL , président de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne Monsieur Alain CHANU , association l'Effort de Vaujours
----------------	--

Le présent compte rendu est accompagné des présentations diffusées en séance

M. le Sous-Préfet du Raincy ouvre la séance par la présentation de l'ordre du jour.

M. le Sous-Préfet de Torcy indique par ailleurs la présence à cette séance, sur décision majoritaire des membres bureau de la commission, de deux invitées :

- Mme BIGOURIE, adjoint au chef de section Eaux et Sols au Laboratoire Central de la Préfecture de Police ;
- Mme Anaïs BONNET, étudiante en master 2 en histoire et sociologie des sciences à l'École des hautes Études en Sciences Sociales, réalisant un mémoire sur le Fort de Vaujours.

1° Suivi des risques radiologiques :

L'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) présente tout d'abord les résultats de la tierce-expertise du Centre d'études nucléaires de Bordeaux Gradignan (CENBG), qu'elle a diligentée en mars 2017. Les mesures ont porté sur plusieurs regards de canalisations, conformément au cahier des charges du 8 août 2016. Des analyses complémentaires sur l'eau de la Fosse d'Aiguisy, ainsi que sur une pépite d'uranium récupérée sur le site, ont également été réalisées. Les résultats sont en cohérence avec ceux de NUDEC, pour le compte de Placoplatre. Aucune contamination radiologique n'a été mise en évidence sur les regards, ainsi que dans le prélèvement d'eau.

L'ASN présente ensuite les conditions de réalisation et les résultats de l'inspection annoncée et réalisée sur site le 20 avril 2017 avec la participation d'experts de l'IRSN, de représentants de l'ARS et de la DIRECCTE.

Les conclusions tendent au constat d'une prise en compte globalement satisfaisante de la radioprotection dans les travaux de caractérisation radiologique et de démolition et du respect par Placoplatre des préconisations émises par l'ASN. Il est toutefois demandé à l'exploitant de poursuivre ses efforts dans la gestion de son système documentaire et la traçabilité des données (*cf rapport d'inspection du 7 juin 2017 en annexe du courrier du 16 juin 2017 de MM. les Préfets à M. le Directeur industriel des carrières Placoplatre*).

L'ASN présente ensuite son avis sur l'extension du chantier de démolition des canalisations enterrées à la zone A8 : le constat du passage dans cette zone d'une canalisation transportant des eaux usées issues du Fort central vers la station d'épuration située hors du site implique, en sus du contrôle d'un regard situé le plus en aval avant le point de jonction dirigeant les eaux vers la station d'épuration, la réalisation d'une mesure en amont du tronçon ou d'exclure ladite canalisation de la démolition (*cf courrier du 12 juin 2017 de MM. les Préfets à M. le Directeur industriel des carrières Placoplatre*).

L'ASN expose également son analyse quant aux précisions apportées par le Commissariat à l'énergie atomique (CEA) par courrier du 21 avril 2017 sur la nature de l'uranium utilisé sur le site du Fort de Vaujours et dont il ressort que, d'après le CEA, aucun moyen complémentaire n'est à mettre en place pour le suivi des travailleurs, du public et de l'environnement.

L'ASN indique enfin ses préconisations relatives aux opérations ultérieures et plus particulièrement son attente d'éléments d'information sur les autres canalisations (hors commune de Vaujours et zone A8), le retrait des terres jusqu'à la masse de gypse, et le déplacement des terres excavées en dehors du site. Ces opérations ultérieures nécessiteront un nouvel avis de l'ASN.

En parallèle du suivi des risques radiologiques, l'association Nature environnement 77 rappelle son souhait d'une expertise quant aux autres risques de pollution notamment de métaux lourds. Placoplatre indique qu'une campagne de mesure de poussières sur 3 groupes homogènes d'exposition (coordinateur, pelleur, opérateur au sol) a été réalisée au cours du mois de mai. Pour les substances analysées, l'entreprise s'est basée sur celles trouvées dans le diagnostic de pollution des sols. Le dépouillement des données est en cours d'analyse.

M. le Maire de Coubron soutient la demande de tierce expertise relative à d'autres pollutions notamment chimiques au regard des traces de contaminations radiologiques découvertes sur ce site, qui avait pourtant été déclaré dépollué par le CEA. M. le Maire de Coubron sollicite aussi l'élargissement aux communes environnantes de l'étude réalisée sur la santé de la population de Courtry. L'association Nature environnement 77 appuie cette demande. Toutefois, l'ARS indique qu'aucun point d'alerte sanitaire ne motive une expertise supplémentaire aux mesures de contrôle actuellement opérées.

MM. les Sous-Préfets rappellent également que les différents services spécialisés de l'État suivent attentivement les travaux du site et notamment le respect des mesures d'encadrement et de protection mises en œuvre dans le cadre du chantier conformément au protocole de démolition. Par ailleurs, le laboratoire central de la Préfecture de Police a désormais été saisi, dans le cadre de sa mission d'évaluation de l'impact de l'activité industrielle sur l'environnement, aux fins de réaliser une expertise de ce site de nature à clarifier toutes préoccupations, telle que le souhaitent les élus et les associations.

2° Suivi hydrogéologique :

La DRIEE rappelle l'historique des analyses hydrogéologiques du site et la nouvelle expertise sollicitée aux fins de :

- synthétiser l'ensemble des études menées sur le secteur ;
- proposer un réseau de surveillance des eaux souterraines pérenne en nappe superficielle et profonde ainsi que des éventuelles sources et cours d'eau transitant autour du Fort de Vaujours,
- définir les paramètres pertinents à analyser et les fréquences de contrôle.

(cf courriers du 19 avril et 17 mai 2017 de MM. les Préfets à M. le Directeur des carrières Placoplatre)

L'hydrogéologue agréé présente les bases de l'étude et le contexte hydrogéologique du site, dont il a dressé l'état des écoulements des eaux à partir du Fort, et ainsi, mis en avant la séparation entre la nappe du Brie avec les nappes plus profondes, certaines servant à l'alimentation en eau des populations. Il rappelle que les différentes campagnes n'ont pas permis de mettre en évidence la présence de radioéléments à des teneurs anormales et propose la mise en place de 3 piézomètres supplémentaires dans la nappe pour renforcer le suivi. Ces piézomètres devront être installés à des endroits permettant des mesures sur le long terme, sans avoir à les déplacer.

L'association Nature environnement 77 demande en complément une analyse de l'état des rivières environnantes. L'hydrogéologue indique que les pollutions issues des activités du CEA ont pu être localisées et traitées. M. le Sous-Préfet du Raincy rappelle que le suivi de la qualité des eaux est notamment inventorié par les schémas d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE).

3° Suivi des travaux :

Placoplatre présente un point d'avancement du chantier :

- sur le territoire de Vaujours, au 1^{er} juin 2017, 28 bâtiments ont été désamiantés (7 restant à faire) et 35 bâtiments ont été démolis (32 restant à démolir). Le 12 juin, les travaux de retrait des canalisations ont débuté après analyses démontrant une absence de contamination et le test XPRAY pour garantir l'absence de particules explosives ;
- sur le territoire de Courtry, au 1^{er} juin 2017, 13 bâtiments ont été désamiantés (17 restant à faire) et 29 bâtiments ont été démolis (9 restant à démolir).

En réponse aux interrogations des associations Les amis de la terre et de la Dhuys et Nature environnement 77, Placoplatre rappelle, d'une part, que conformément à la réglementation les gravats demeurent sur site, et d'autre part, qu'il est prévu un traitement spécifique des eaux de nettoyage des canalisations défini selon un protocole particulier déjà présenté.

Placoplatre explique par ailleurs le retard des travaux compte tenu de la complexité de certaines opérations de désamiantage.

4° Suivi environnemental :

Placoplatre indique que les balises environnementales installées à Vaujours et Villeparisis n'ont détecté aucune anomalie radiologique, et rappelle qu'une troisième balise est disponible pour une implantation sur un autre territoire sur simple demande d'un maire intéressé. De même, Placoplatre précise qu'aucune anomalie n'a été constatée par les 4 balises placées en limite de propriété, en dehors d'élévations ponctuelles de radon.

Placoplatre explique par ailleurs qu'une campagne de mesures de l'exposition des opérateurs aux poussières a été réalisée en mai 2017 ; les résultats sont en cours d'interprétation et seront exposés à la prochaine CSS. En avril, des mesures ont également été réalisées dans les eaux, pour lesquelles les valeurs mesurées ne présentent aucune anomalie significative du point de vue radiologique. La surveillance de la nappe de la Brie sera renforcée par l'installation de nouveaux piézomètres conformément aux préconisations de l'hydrogéologue agréé.

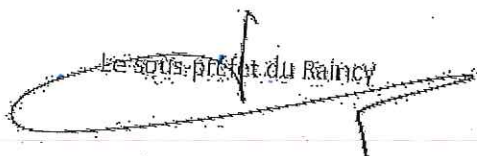
L'association Nature environnement 77 remercie Placoplatre des contrôles effectués.

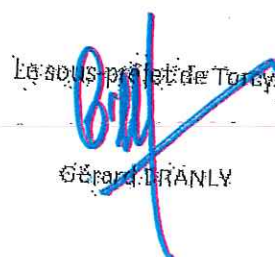
Placoplatre rappelle également avoir ouvert les portes du fort aux riverains, associations et élus les 23 et 24 juin, comme la société s'y était engagée.

Sur la question de l'association Environnement 93 relative à la concertation préalable quant à l'impact environnemental et sanitaire du projet de carrière sur le Fort de Vaujours, Placoplatre confirme qu'elle organisera des réunions publiques ou toute autre formule adaptée au contexte et au calendrier.

M. le Sous-Préfet du Raincy rappelle que le code de l'environnement liste exhaustivement les plans et programmes assujettis à une telle concertation, auxquels n'appartient pas le projet d'exploitation de Placoplatre (cf courrier du 19 juin 2017 de MM. les Sous-Préfets à M. les Présidents des associations membres de la CSS). Néanmoins, l'État a invité Placoplatre à aller au-delà de ses obligations réglementaires en organisant une concertation sous la forme plus propice au besoin d'information de nature à éclairer toutes éventuelles préoccupations du public.

MM. les Sous-Préfets, après avoir remercié les membres de la CSS pour leur participation, lèvent la séance à 17H20.


Le sous-préfet du Raincy
Patrick LAPOUZE


Le sous-préfet de Torcy
Gérard BRANLY